

Rapport annuel

SI DES EAUX DE LA REGION DE TINTENIAC - BECHEREL



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2014
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

EXERCICE
2014

Sommaire

■	CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC.....	3
■	ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE	3
■	ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE	3
■	CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE	3
■	PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE	4
■	CONVENTIONS D'IMPORT OU D'EXPORT.....	4
■	RESSOURCES EN EAU	4
■	NOMBRE D'ABONNES.....	6
■	VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS.....	7
■	LONGUEUR DU RESEAU	7
■	TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC	8
■	FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR	8
■	FRAIS D'ACCES AU SERVICE	8
■	PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE.....	8
■	LE PRIX DE L'EAU TOUTES TAXES ET REDEVANCES COMPRISES	9
■	EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2005.....	10
■	RECETTES D'EXPLOITATION	11
■	INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE.....	12
■	QUALITE DE L'EAU	12
■	PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU	13
■	CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU	14
■	PERFORMANCE DU RESEAU	16
■	RENOUVELLEMENT DES RESEAUX.....	17
■	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE	18
■	TRAVAUX PAYES AU COURS DE L'EXERCICE	18
■	BRANCHEMENTS EN PLOMB	18
■	ETAT DE LA DETTE.....	18
■	DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE.....	18
■	AMORTISSEMENTS REALISES	19
■	PRESENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS DE TRAVAUX	19
■	ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE	20
■	AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE	20
■	OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE	20

■ Caractérisation technique du service public de l'eau potable

■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

Le SI DES EAUX DE LA REGION DE TINTENIAC - BECHEREL regroupe les communes de BECHEREL, BONNEMAIN, CARDROC, LA BAUSSAINE, LA CHAPELLE-AUX-FILTZMEENS, LA CHAPELLE-CHAUSSEE, LANGAN, LANGOUET, LANHELIN, LES IFFS, LONGAULNAY, LOURMAIS, MEILLAC, MINIAC-SOUS-BECHEREL, PLESDE, PLEUGUENEUC, QUEBRIAC, SAINT SYMPHORIEN, SAINT-BRIEUC-DES-IFFS, SAINT-DOMINEUC, SAINT-GONDRAN, SAINT-PIERRE-DE-PLESGUEN, SAINT-THUAL, TINTENIAC, TREVERIEN et TRIMER.

■ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

27 600 habitants

Population en vigueur en 2014 (données Insee 2011 - Décret n° 2013-1289 du 27 décembre 2013) des communes de la Collectivité, après correction en cas de desserte partielle d'une commune.

■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société SAUR en vertu d'un contrat et de ses avenants ayant pris effet le 1^{er} janvier 2005. La durée du contrat est de 12 ans. Il prend fin le 31 décembre 2016.

Les principaux avenants au contrat sont les suivants :

Avenant n°	Date	Objet
1	12/07/2007	Modification du bordereau des prix pour le renouvellement des branchements existants
2	01/01/2010	- Intégration des charges supplémentaires liées à la substitution de la neutralité par du carbonate terrestre et de la soude - Intégration des charges supplémentaires liées à l'entretien des quatre bornes de puisage monétiques installées sur les communes de Tinténac, Lanhélin, Saint-Domineuc et Bécherel - Intégration des charges supplémentaires liées à la taille annuelle de la haie bordant le chemin d'accès à la station de Meillac - Intégration des charges supplémentaires liées à la pose de compteurs permettant le report des index de consommation et l'alarme en cas de fuite, à l'occasion de la réalisation de branchements neufs ou de renouvellement de branchements ou de compteurs - Modification de la rémunération du délégataire: part variable et le coût du m3 produit par les installations de la collectivité
3	01/01/2012	Prendre la maîtrise d'ouvrage de la pose de canalisations dans les lotissements privés ou publics avec l'exclusivité de la réalisation des branchements à la SAUR.
4	27/06/2013	Modification du bordereau des prix pour le renouvellement des branchements existants.

■ PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

Les prestations confiées à la société SAUR sont les suivantes :

Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés	accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
Mise en service	des branchements
Entretien	des branchements, des canalisations, des compteurs, des équipements électromécaniques, des forages, des ouvrages de traitement
Renouvellement	des branchements, des compteurs, des équipements électromécaniques, des ouvrages de traitement

La collectivité prend en charge :

Entretien	de la voirie, Plantations
Renouvellement	de la voirie, des canalisations, du génie civil, Etanchéité des ouvrages de pompage et de stockage d'eau, Plantations

■ CONVENTIONS D'IMPORT OU D'EXPORT

Convention	Cocontractant	Caractéristiques	Date d'effet	Durée [an]	Observations
d'Import Permanent	SPIR	200m3/h au Quillou	1996		Convention caduque
d'Import/Export Permanent	COMBOURG		1997		Convention caduque

■ RESSOURCES EN EAU

• Points de prélèvement

Ouvrage	Débit nominal [m³/h]	Prélèvement 2013 [m³]	Prélèvement 2014 [m³]	Variation 2013/2014	Observations
Forage du Ponçonnet MEILLAC	19	55 470	62 570	+12,80 %	Respect de l'autorisation de prélèvement (146 000) Arrêté préfectoral du 14/04/2000
Forage du Rocher LA CHAPELLE-CHAUSSEE	50	119 200	122 250	+2,56 %	Respect de l'autorisation de prélèvement (146 000) Arrêté préfectoral du 07/12/2001
Total des prélèvements [m³]		174 670	184 820	+5,81	

- *Volumes achetés aux collectivités adhérentes*

Achat à	Acheté en 2013 [m³]	Acheté en 2014 [m³]	Variation 2013/2014
SPIR	1 379 018	1 376 460	-0,19 %

- *Volumes produits*

Ouvrage	Capacité de production [m³/j]	Production 2013 [m³]	Production 2014 [m³]	Variation 2013/2014	Observations
Usine de traitement du Ponçonnet MEILLAC	400	52 860	62 470	+18,18 %	
Usine de traitement du Rocher LA CHAPELLE-CHAUSSEE	400	118 740	121 480	+2,31 %	
Total produit [m³]		171 600	183 950	+7,20 %	

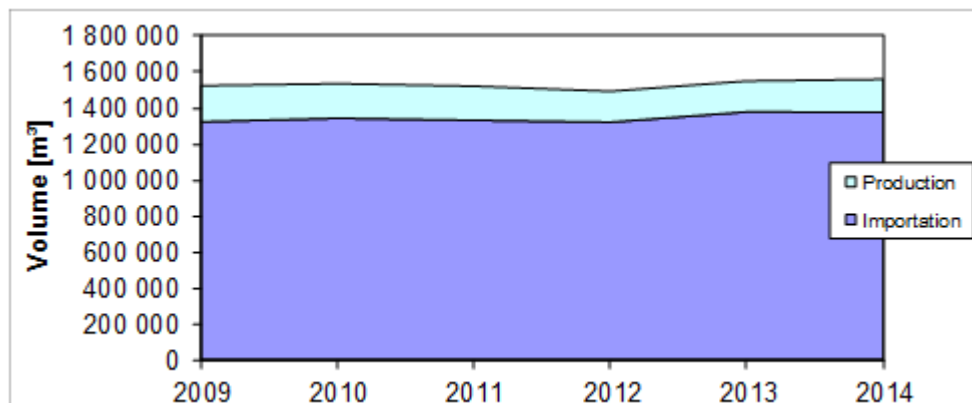
Le rendement de l'usine du Ponçonnet est en 2014 de 99,8%, en augmentation par rapport à 2013 (95%).

Le rendement de l'usine du Rocher est en 2014 de 99,4%, du même ordre qu'en 2013 (99,6%).

- *Total des volumes d'eau potable*

Total des ressources [m³]	2013	2014	Variation	Part 2014
Ressources propres	171 600	183 950	+7,20 %	11,79%
Importations	1 379 018	1 376 460	-0,19 %	88,21%
Total général	1 550 618	1 560 410	+0,63 %	100%

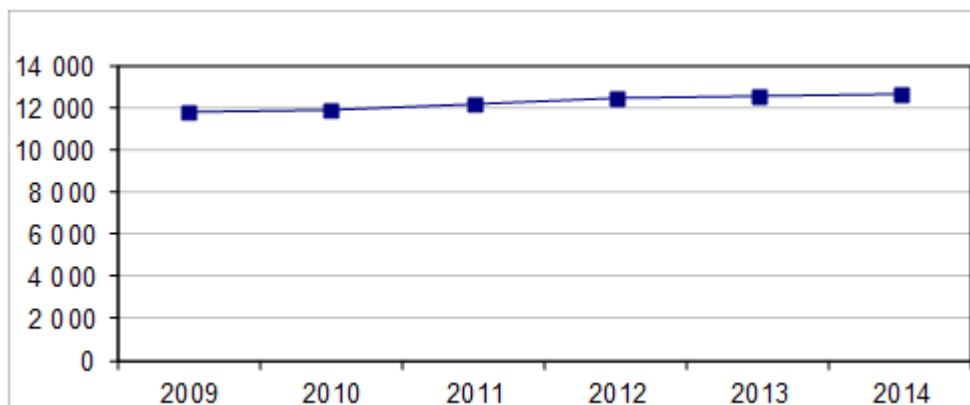
- *Evolution des volumes d'eau potable produits et importés*



■ NOMBRE D'ABONNES

Abonnés	2013	2014	Variation
Nombre total d'abonnés	12 613	12 724	+0,88 %

- Evolution du nombre total d'abonnés



- Répartition des abonnés par commune

BECHEREL	386
BONNEMAIN	755
CARDROC	243
HEDE	5
LA BAUSSAINE	281
LA CHAPELLE-AUX-FILTZMEENS	329
LA CHAPELLE-CHAUSSEE	464
LANGAN	382
LANGOUET	232
LANHELIN	438
LES IFFS	117
LONGAULNAY	233
LOURMAIS	148
MEILLAC	836
MINIAC-SOUS-BECHEREL	297
PLESDER	399
PLEUGUENEUC	832
QUEBRIAC	697
SAINT-BRIEUC-DES-IFFS	123
SAINT-DOMINEUC	1 095
SAINT-GONDRAN	215
SAINT-PIERRE-DE-PLESGUEN	1 382
SAINT-SYMPHORIEN	199
SAINT-THUAL	407
TINTENIAC	1 726
TREVERIEN	408
TRIMER	95

Total des abonnés 12 724

■ VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS

Volumes [m³]	2013	2014	Variation
Volume produit	171 600	183 950	+7,20 %
Volume importé	1 379 018	1 376 460	-0,19 %
Volume exporté	- 206 600	- 220 820	+6,88 %
Volume mis en distribution	1 344 018	1 339 590	-0,33 %
Volume vendu aux abonnés domestiques	983 522	982 686	-0,09 %
Volume vendu aux abonnés non domestiques	58 271	61 049	+4,77 %
Volume total vendu aux abonnés	1 041 793	1 043 735	+0,19 %

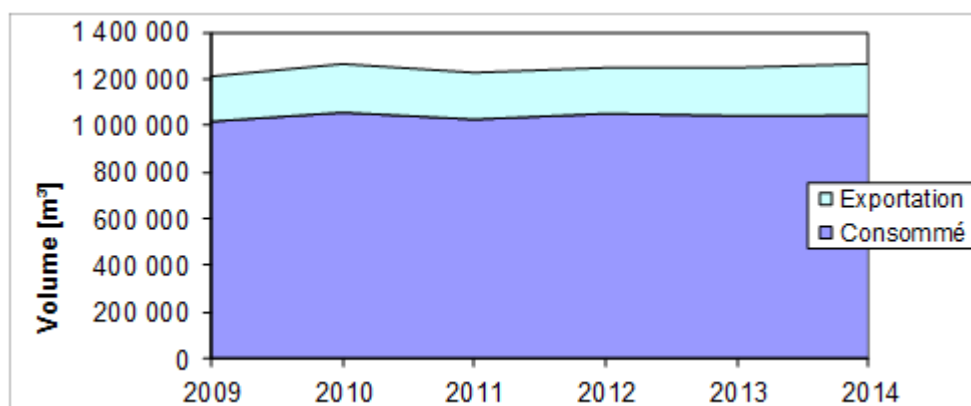
Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

La consommation moyenne par abonné est de : **82 m³ par an**. Elle était de 82,5 m³ en 2013.

• Détail des exportations d'eau

Export vers	Exporté en 2013 [m³]	Exporté en 2014 [m³]	Variation 2013/2014
COMBOURG	206 600	220 820	+6,88 %

• Evolution des volumes vendus aux abonnés et exportés



■ LONGUEUR DU RESEAU

	2013	2014	Variation%
Linéaire du réseau hors branchements en km	765,1	765,9	+0,11 %

Extension du réseau en 2014 = 1,247 km

■ Tarification et recettes du service public de l'eau potable

■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.
Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur sont les suivantes :

Date de la délibération	Objet
10/10/2013	Fixation tarifs par collectivité pour 2014
16/10/2014	Fixation tarifs par collectivité pour 2015

Les tarifs concernant la part de la société SAUR sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Au 1er janvier 2015, la formule d'indexation appliquée conduit à une variation de 22,45 % par rapport aux tarifs de base.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.
Le service est assujéti à la TVA.

■ FRAIS D'ACCES AU SERVICE

Au 1er janvier 2015 :
Les frais d'accès au service perçus par l'exploitant s'élèvent à 34,90 € H.T.

■ PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service comprend :
- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.
Les volumes sont relevés annuellement.
Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

• Redevance de pollution domestique

La redevance de pollution domestique est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m³, est calculé chaque année par l'agence de l'eau.
Elle est unique sur l'ensemble du service.

	1 ^{er} jan 2014	1 ^{er} jan 2015
Redevance de pollution domestique	0,3100	0,3100

SI DES EAUX DE LA REGION DE TINTENIAC - BECHEREL

EAU POTABLE

2014

tarif domestique du syndicat

■ LE PRIX DE L'EAU toutes taxes et redevances comprises

• Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2014	1 ^{er} jan 2015	Variation
Part de l'exploitant Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	18,16	18,37	+1,16 %
	Abonnement Diam15 et 20 mm	18,16	18,37	+1,16 %
	Abonnement Diam 30 et 40 mm	163,43	165,31	+1,15 %
	Abonnement Diam 60 et 80 mm	417,66	422,45	+1,15 %
	Abonnement Diam > 80 mm	1440,61	1457,16	+1,15 %
	N° 1 (0 à 200 m³)	1,3731	1,3559	-1,25 %
Part proportionnelle [€ HT/m³] (tranches en m³/an)	N° 2 (201 à 1 000 m³)	1,2641	1,2457	-1,46 %
	N° 3 (au-delà de 1 000 m³)	1,1794	1,1600	-1,64 %
Part de la collectivité Part Fixe [€ HT/an] Part proportionnelle [€ HT/m³] (tranches en m³/an)	Abonnement	35,07	35,07	0,00 %
	N° 1 (0 à 200 m³)	0,5058	0,5159	+2,00 %
	N° 2 (201 à 1 000 m³)	0,3772	0,3847	+1,99 %
	N° 3 (au-delà de 1 000 m³)	0,3183	0,3246	+1,98 %
Redevances et taxes	Fonds de concours SMG [€/m³]	0,16	0,17	+6,25 %
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m³]	0,0046	0,0046	0,00 %
	Redevance de pollution domestique	0,31	0,31	0,00 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

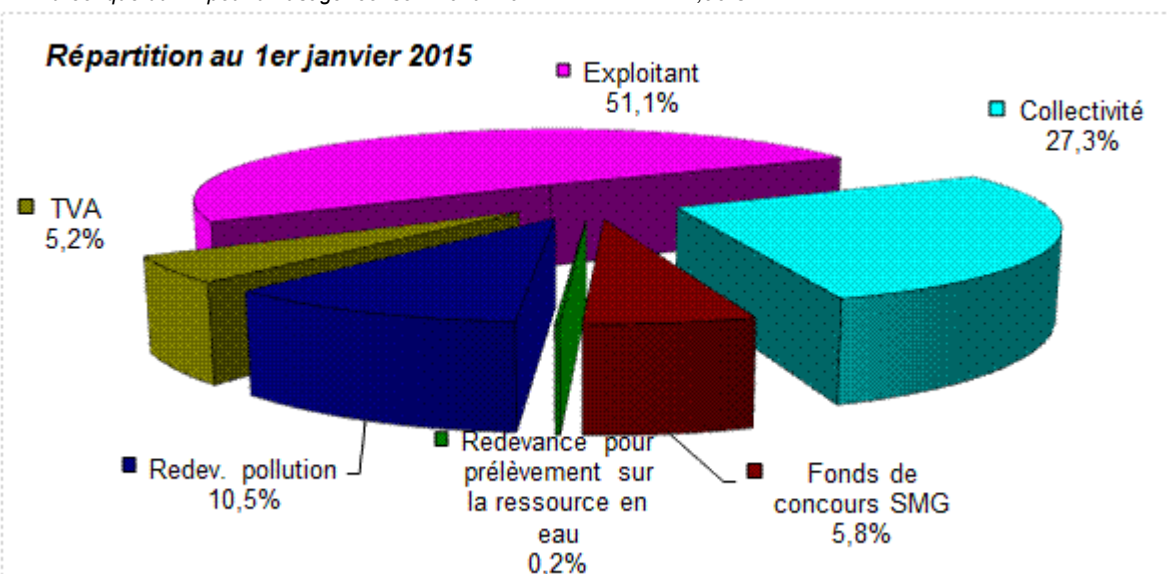
* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2014	1 ^{er} jan 2015	Variation
Exploitant	182,93	181,08	-1,01 %
Collectivité	95,77	96,98	+1,26 %
Fonds de concours SMG	19,20	20,40	+6,25 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	0,55	0,55	0,00 %
Redevance de pollution domestique	37,20	37,20	0,00 %
TVA	18,46	18,49	+0,16 %
Total [€ TTC]	354,11	354,70	+0,17 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
-0,23 %

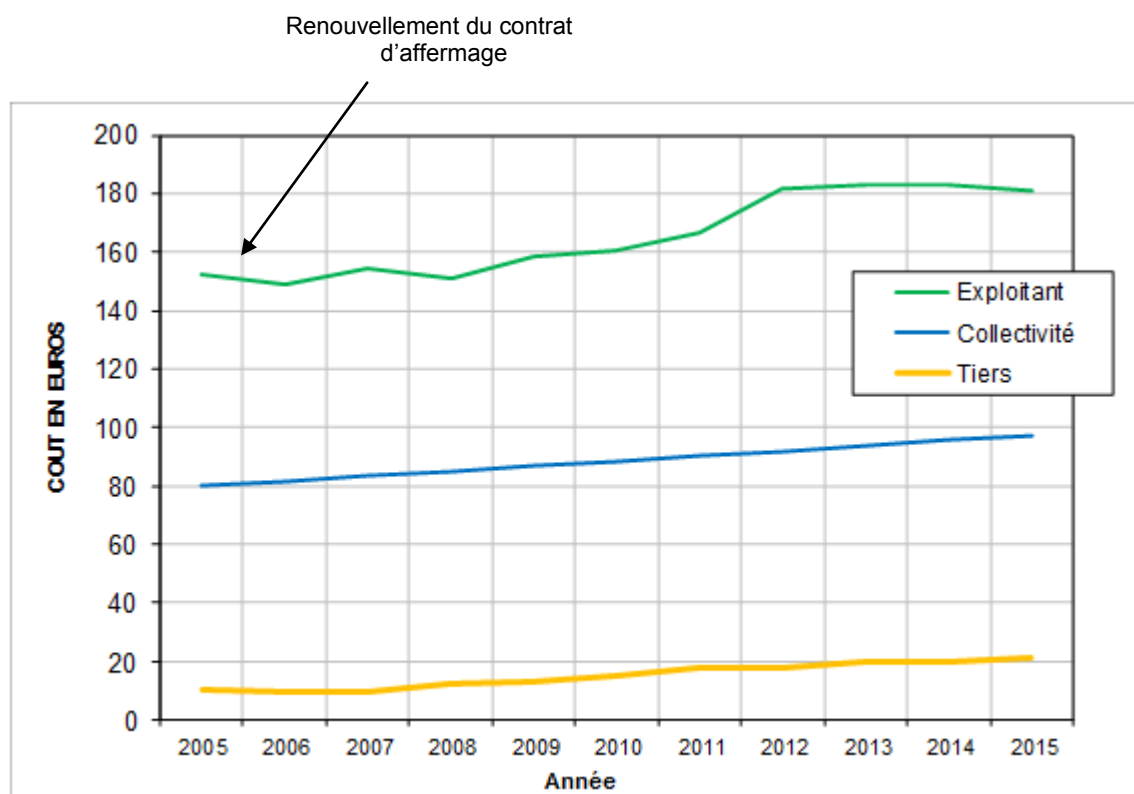
Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : 2,96 €/m³



■ EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2005

Composantes de la facture d'un usager consommant 120 m³ (valeurs au 1^{er} janvier de chaque année hors TVA et hors redevance pollution).

Année	Exploitant [€]	Collectivité [€]	Tiers [€]	Total hors TVA [€]
2005	152,52	80,15	10,40	243,07
2006	148,73	81,75	9,79	240,27
2007	154,11	83,38	9,79	247,28
2008	151,25	85,04	12,58	248,87
2009	158,49	86,74	12,90	258,13
2010	160,44	88,49	15,44	264,37
2011	166,33	90,25	17,84	274,42
2012	181,81	92,05	17,51	291,37
2013	182,98	93,89	19,70	296,57
2014	182,93	95,77	19,75	298,45
2015	181,08	96,98	20,95	299,01



La facture d'un usager consommant 120 m³ (Hors TVA et hors redevance pollution) a augmenté de **+23,01 %** depuis le début 2005 dont :

Année	Exploitant [€]	Collectivité [€]	Tiers [€]	Total hors TVA [€]
2005-2015	+18,73 %	+21,00 %	+101,44 %	+23,01%

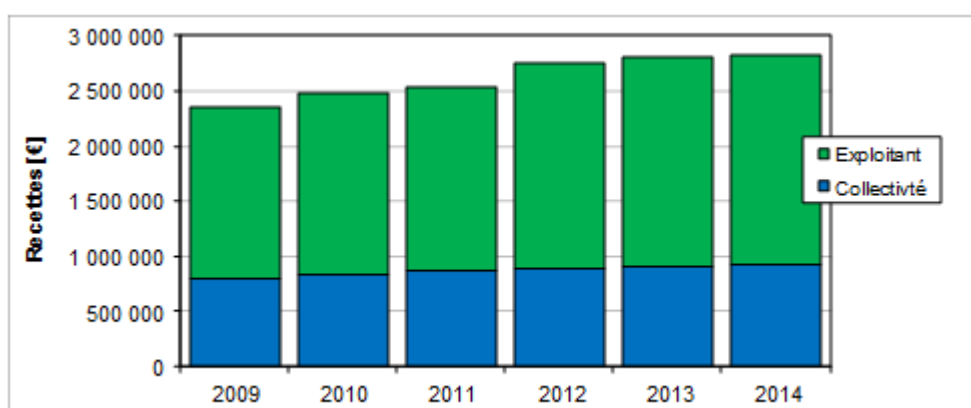
■ RECETTES D'EXPLOITATION

• Recettes de la collectivité

	2013	2014	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau	904 519,55 €	940 742,44 €	+4,00 %
dont abonnements	434 249,76 €	447 821,68 €	+3,13 %
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	- 7 544,68 €	- 8 945,89 €	-18,57 %
Total recettes de vente d'eau	896 974,87 €	931 796,55 €	+3,88 %
Autres recettes			
Régularisation Py (part " importation-production")	15 522,72 €	15 134,16 €	
Total des recettes	912 497,59 €	946 930,71 €	

• Recettes de l'exploitant

	2013	2014	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau	1 665 829,25 €	1 648 512,57 €	-1,04 %
dont abonnements	244 456,64 €	249 044,63 €	+1,88 %
Recettes de volume exporté	249 212,10 €	255 334,15 €	+2,46 %
Total recettes de vente d'eau	1 915 041,35 €	1 903 846,72 €	-0,58 %
Autres recettes			
Régularisation Py (part " importation-production")	- 15 522,72 €	- 15 134,16 €	
Total des recettes	1 899 518,63 €	1 888 712,56 €	



■ Indicateurs de performance du service de l'eau potable

■ QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par ARS 35. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

Résultats du contrôle réglementaire (Source : ARS) :

	Nombre de prélèvements réalisés	% de conformité
Conformité bactériologique	59	100 %
Conformité physico-chimique	60	100 %

Commentaires sur la qualité des eaux distribuées (source ARS 35)

L'eau distribuée au cours de l'année 2014 a été de bonne qualité microbiologique. Elle est restée conforme aux limites réglementaires fixées pour les éléments indésirables et les pesticides recherchés.

Unité de distribution (UDI)	Teneur moyenne en nitrate (mg/l) [min – max]	Pesticides	Teneur moyenne en COT (carbone organique total) en mg/l [min – max]
référence / Limite de qualité	50 mg/l	0,1µg/l par molécule	COT : 2 mg/l
UDI Tinténia (Bonnemain, La Baussaine, La Chapelle aux Filtzmeens, Lanhélin, Lourmais, Meillac, Plesder, Pleugueneuc, Québriac, St Domineuc, St Pierre de Plesguen, St Thual, Tinténia, Tréverien et Trimer)	20,8 [12,5 – 30,4]	< seuil de détection	
UDI Tinténia Bécherel (Bécherel, Longaulnay et Miniac/Bécherel)	8,9 [7,2 – 12,0]	< seuil de détection	Réservoir de Bécherel [0,6 – 0,7] Source Saur
UDI Tinténia Le Rocher (Cardroc, La Baussaine, La Chapelle Chaussée, Langan, Langouet, Les Ifs, St Briec des Ifs, St Gondran, St Symphorien)	9,8 [4,4 – 24,3]	< seuil de détection	Usine du Rocher 0,7 mg/l Source Saur

■ PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

Grille des indices d'avancement de la protection de la ressource en eau

0%	aucune action
20%	études environnementale et hydrogéologique en cours
40%	avis de l'hydrogéologue rendu
50%	dossier déposé en préfecture
60%	arrêté préfectoral
80%	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
100%	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (Source : ARS)

Proposition ARS	Commentaire	Proposition collectivité
-----------------	-------------	--------------------------

Forage du Ponçonnet

→	80 %	Arrêté préfectoral du 17 avril 2000 est en cours de mise en œuvre (Opérations à terminer : matérialisation du périmètre rapproché sensible). Une surveillance annuelle est mise en œuvre avec l'aide du SMG35. A la fin des travaux, un taux de 100% pourra être admis	80 %
---	------	--	------

Forage du Rocher

→	80 %	Arrêté préfectoral du 7 décembre 2001 est complètement mis en œuvre. Une surveillance annuelle est mise en œuvre avec l'aide du SMG35. Un taux de 100% peut être admis	100 %
---	------	--	-------

Import d'eau traitée depuis SPIR

→	80 %	L'import est un mélange qui vient des stations de Rophemel, Bleuquen, Linquéniaec et de la CODI. Pour cet import, un indice de 86% peut être admis	86 %
---	------	--	------

valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource,

calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable

Proposition ARS	Proposition Collectivité
80 %	87%

■ CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points, globalement, au niveau des parties A et B ci-dessous, est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

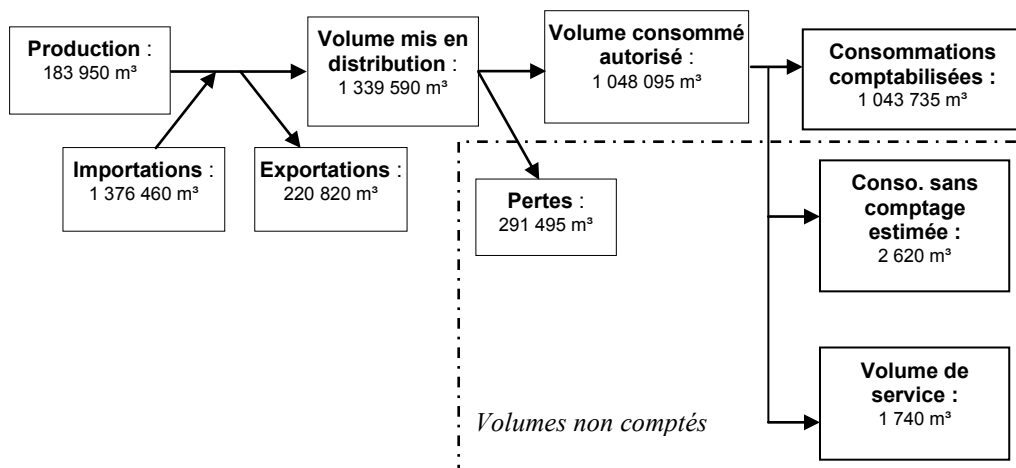
La valeur de cet indice varie entre 0 et 120.

		nombre de points	points obtenus
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)			
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (1)	5
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	0 à 15 points sous conditions (2)	14
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose		
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)			
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	5
TOTAL		120	109

(1) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 0, 1, 2, 3, 4 et 5 points

(2) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 10, 11, 12, 13, 14 et 15 points

■ PERFORMANCE DU RESEAU



Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 2 620 m³.
Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,...) sont évalués à 1 740 m³.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- rendement du réseau de distribution =

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2010	2011	2012	2013	2014
Rendement du réseau de distribution [%]	82,6 %	81,0 %	83,9 %	80,9 %	81,3 %

N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007

- indice des volumes non comptés =

(estimation consommations sans comptage+volume de service+pertes) / longueur du réseau hors branchements

	2010	2011	2012	2013	2014
Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/j]	0,98	1,05	0,88	1,08	1,06

- indice linéaire de pertes en réseau =

pertes / longueur du réseau hors branchements

	2010	2011	2012	2013	2014
Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/j]	0,96	1,04	0,86	1,06	1,04

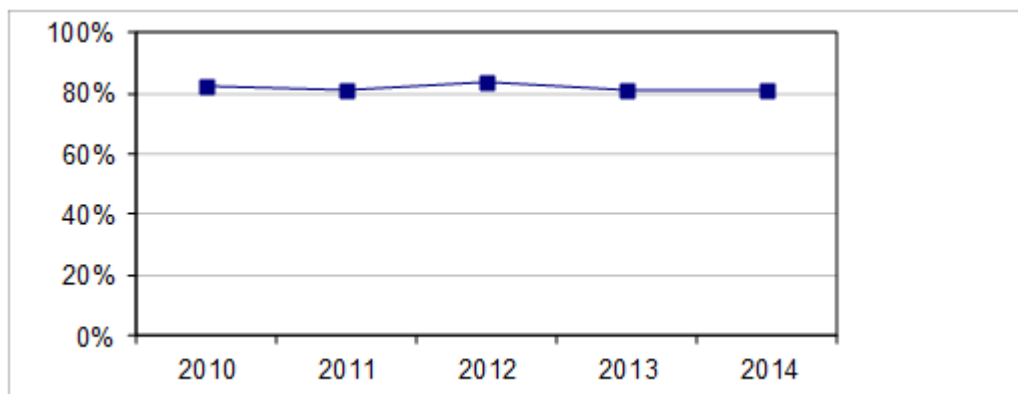
- indice linéaire de consommation=

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

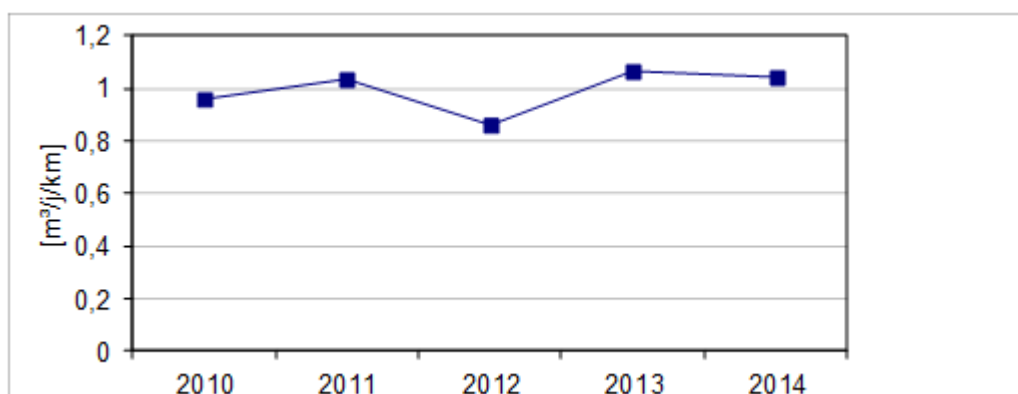
	2010	2011	2012	2013	2014
Indice linéaire de consommation [m³/km/j]	4,6	4,4	4,5	4,5	4,5
Seuil de rendement [%]	65,9 %	65,9 %	65,9 %	65,9 %	65,9 %

Le rendement est au-dessus du seuil minimal sur le dernier exercice.

Evolution du rendement du réseau de distribution



Evolution de l'indice linéaire des pertes en réseau



■ RENOUVELLEMENT DES RESEAUX

	2010	2011	2012	2013	2014
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km]	1,400	4,310	4,951	1,028	4,817
% de renouvellement du réseau	0,18%	0,56%	0,65%	0,13%	0,63%

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

L'indicateur de performance « Taux moyen de renouvellement des réseaux » [P107.2] est une moyenne sur les 5 dernières années. Sur la période indiquée ci-dessus, **il est égal à 0,43%**.

Le linéaire renouvelé en 5 ans est de **16,506 km**.

■ Financement des investissements du service de l'eau potable

■ TRAVAUX PAYES AU COURS DE L'EXERCICE

Objet des travaux	Montant de travaux	Subventions accordées	Contributions des collectivités adhérentes
Programmes de renouvellement canalisations AEP	592 636 €		592 636 €
Programmes de reprise de branchement	303 423 €		303 423 €
Travaux d'aménagements divers	47 116 €		47 116 €
Montant total des travaux payés (€ H.T)	943 175 €		943 175 €

■ BRANCHEMENTS EN PLOMB

Le nombre total de branchements existants au 31 décembre 2014 est de 12 838.

Il n'existe aucun branchement en plomb sur le Syndicat (seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur étant comptabilisés).

■ ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2014 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2013	2014
Encours de la dette au 31 décembre	760 026,05 €	688 046,35 €
Remboursements au cours de l'exercice	100 173,15 €	99 373,64 €
dont en intérêts	13 739,47 €	27 393,94 €
dont en capital	86 433,68 €	71 979,70 €

■ DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE

La durée d'extinction de la dette, exprimée en année, est égale au rapport entre l'encours total de la dette de la collectivité contractée pour financer les installations et l'épargne brute annuelle. L'épargne brute annuelle est égale aux recettes réelles déduction faite des dépenses réelles incluant notamment le montant des intérêts des emprunts à l'exclusion du capital remboursé.

	2013	2014
Durée d'extinction de la dette	1	1

■ AMORTISSEMENTS REALISES

	2010	2011	2012	2013	2014
Montant de la dotation aux amortissements	458 997,12 €	457 455,92 €	463 999,51 €	388 952,64 €	417 260,40 €

■ PRESENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS DE TRAVAUX

adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Objet des travaux	Montant de travaux	Subventions accordées	Contributions des collectivités adhérentes
Marchés à bons de commande	355 641 €	97 415 €	258 226 €

■ Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

■ AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE

	2013	2014
montants des abandons de créance	0,00 €	0,00€
dont part délégataire	0,00 €	0,00€
dont part collectivité		
nombre de demandes reçues		
nombre d'aides accordées		
montants des versements à un fonds de solidarité	2 888,38 €	1 900,00 €
dont part délégataire	2 888,38 €	
dont part collectivité		1 900,00 €

■ OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE

Description	2013	2014
	-	-